

CIRCULAIRE N° 23 DU 19 MAI 2021

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités départementaux pour transmission auprès des Clubs

De Jean-Marie Bellicini – Florence Colle

Copie Comité Directeur
Souad Rochdi
Anne Barrois-Chombart

OBJET : **COMPÉTITIONS NATIONALES ESTIVALES 2021 MESURES SANITAIRES
APPLICABLES A TOUS LES PARTICIPANTS ET AU PUBLIC**

Chères Amies, Chers Amis,

La vaccination préalable contre la Covid 19 est recommandée à tous les adultes participant aux championnats à quelque titre que ce soit, public de plus de 18 ans compris.

Un autotest, test PCR ou test antigénique est recommandé juste avant l'arrivée aux championnats. Tout symptôme évocateur de Covid 19 et toute température supérieure ou égale à 38° interdisent l'accès aux championnats et nécessitent un test PCR suivi d'un isolement, en cas de positivité.

Le respect des gestes barrières est de mise : distanciation sociale, masques, nettoyage des mains (gel hydroalcoolique) notamment, dans les situations à risque : transports collectifs menant aux compétitions, restauration et hébergements collectifs.

L'accès aux diverses installations dans l'enceinte du stade se fera dans le respect des consignes ministérielles en vigueur (jauge, fermeture de certains locaux, etc.) :

- **respect des gestes barrières,**
- **pas de contact physique.**

Le port du masque est obligatoire pour tous et pendant toute la durée des championnats et dans toute l'enceinte du stade à l'exception des enfants de moins de 6 ans :

- aucun masque n'est fourni : il est nécessaire de prévoir des masques chirurgicaux personnels qu'il convient de changer toutes les 4 heures ;
- seul l'athlète est autorisé à retirer le masque et ce, uniquement pendant son échauffement et une fois arrivé sur le lieu de l'épreuve, (départ de la course/aire de concours). Celui-ci peut le garder pendant l'épreuve s'il le souhaite.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans tous les lieux de passage (entrée du stade, tribunes, chambre d'appel, aires de concours, départ des courses, zone mixte, entrée des vestiaires et sanitaires, zones de restauration, zone de retrait des dossards et tout autre lieu fréquenté).

Le point de retrait des dossards sera accessible à tous les athlètes ou à leur représentant dans un lieu ventilé (type tente) avec sens de circulation unique.

La distanciation sociale de plus d'un mètre reste de mise :

- nécessité de respecter un écart de 1 mètre entre chaque chaise en chambre d'appel et sur les aires de concours ;
- un siège sur 2 restera inoccupé en tribune pour les personnes ne vivant pas dans le même foyer.

Courses

Il est demandé aux athlètes de :

- respecter la distanciation physique avant et après la course (2m) ;
- ne pas s'asseoir ou s'allonger dans la zone d'arrivée ;
- ne pas se toucher le visage (nez et bouche) et ne pas cracher au sol ;
- pour les épreuves de sprint/haies, les starting-blocks seront désinfectés après chaque utilisation ; il en va de même pour les haies.

Concours

Lancers

- il est demandé aux athlètes de venir, dans la mesure du possible, avec leur engin de lancer personnel (un seul engin par athlète) ;
- ceux-ci doivent être déposés au local matériel pour vérification 2 heures avant l'entrée des athlètes sur l'aire de compétition ou la veille pour un concours se déroulant tôt le lendemain matin ;
- en dérogation aux règles fédérales, le prêt d'engin personnel est interdit ;
- il est recommandé de se nettoyer les mains entre chaque lancer avec un soluté hydroalcoolique.

Sauts

- il est recommandé de se nettoyer les mains avant et après chaque saut avec un soluté hydroalcoolique ;
- il est interdit de prêter les perches.

Recevez, Chères Amies, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Dr Florence COLLE
PRESIDENTE DE LA CM